

VOTRE BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis.
Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de vous rendre compte de votre budget pour votre formation.

	PRESTATION	MONTANT UNITAIRE HT	TAUX TVA	VOLUME	TOTAL HT	TOTAL TTC
FORMATION	Frais de dossier					
	Fournitures pédagogiques					
	Formation					
	Autre :					
					TOTAL TTC	

Dates des prochaines sessions :

Documents à fournir à l'inscription : 2 photos d'identité, justificatif d'état civil (si candidat mineur), Attestation Scolaire de Sécurité Routière ASSR.

Informations complémentaires :

La formation «option cyclomoteur» doit être effectuée sur des véhicules du centre de formation.

Lors de la formation «option quadricycle léger», le véhicule peut ne pas appartenir au centre de formation. Dans ce cas, il doit être couvert par une assurance pour toute la période d'apprentissage.

La formation AM fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur : L 213-2 et R 213-3 du Code de la Route; l'arrêté du 22 décembre 2009; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.

Réf. AM3DP00_8-0219



Informations

Permis AM



EDISER
ÉDITION SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Votre moto-école vous informe sur les nouveaux permis.
Quel permis ? À quel âge ? Sur quels véhicules ? Quelle formation et pour quels coûts ?
Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact :

Téléphone :

E-mail :



Cachet de l'auto-école

HORAIRE D'OUVERTURE

Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

LE PERMIS AM

DURÉE DE LA FORMATION

La formation dure 8 heures minimum. Elle doit se dérouler sur 2 jours minimum et ne peut excéder 4 heures par jour.

QUESTIONNAIRE PRÉALABLE À LA FORMATION

L'élève doit obligatoirement posséder un livret de formation.



Avant l'entrée en formation, l'élève doit répondre à un questionnaire préalable à la formation. Ce questionnaire lui permet de réfléchir à son objectif, de faire le point sur l'état de ses connaissances ainsi que sur le regard qu'il porte sur la conduite et la sécurité routière. Il permet à l'enseignant d'adapter son enseignement aux besoins de l'élève.

ÉQUIPEMENT PENDANT LA FORMATION

Pour suivre la formation au permis AM, un équipement réglementaire est obligatoire : casque et gants homologués, chaussures montantes, blouson et pantalon résistant.

BIEN COMPRENDRE LE PERMIS AM

Cyclomoteur

Quadricycle léger

Âges	14 ans		
Nombre de roues	2 roues	3 roues	4 roues
Définition	L1e	L2e	L6e
Vitesse	≤ 45 km/h		
Cylindrée ou Puissance	50 cm ³ ou 4 kW		
Poids à vide	< 350 kg		
Restriction	Code 79.02 porté sur le permis : limite aux véhicules de la catégorie AM à trois roues ou de type quadricycle léger		

LA FORMATION DE 8 HEURES MINIMUM

LE PROGRAMME DE FORMATION

Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
1	30 minutes	Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite.	- Permet à l'enseignant de mieux connaître l'élève. - Facilite les échanges sur le respect des règles, les grandes thématiques de sécurité routière et sur les comportements.
2	Minimum 1 h ①	Formation à la conduite hors circulation.	Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : les équipements et leurs rôles ; la connaissance des principaux organes du véhicule ; la maîtrise technique du véhicule hors circulation.
3	30 minutes	Apports théoriques (code de la route).	Permet l'acquisition ou le rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence de formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation.
4	Minimum 3 h ①	Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique.	Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : démarrer et s'insérer ; ralentir et s'arrêter ; stationner ; rechercher les indices utiles ; franchir les intersections ; changer de direction.
5	Minimum 1 h ②	Sensibilisation aux risques	Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence d'un parent de l'élève mineur. Elle permet d'informer, de conseiller, de sensibiliser et de responsabiliser sur les enjeux de la conduite et sur les compétences travaillées durant la formation. En fonction des profils identifiés, quatre thématiques sont traitées.

① Les séquences 2 et 4 cumulées doivent avoir une durée minimale de 6 h (conduite effective par élève).

② La séquence 5 doit être réalisée en présence d'un représentant légal si l'élève est mineur.

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle permet de conduire un véhicule de la catégorie AM pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national. Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis AM.